

LE CHEF

DU DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 14 septembre 1976

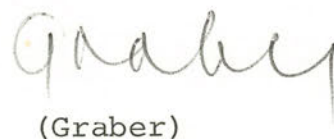
p.B.15.81.Cha.6.
✓ p.B.22.71.10.

Note de service à Monsieur le Chef du Protocole

Il m'est revenu que, vous retranchant derrière une interprétation stricte du règlement protocolaire, vous aviez décidé de ne pas faire mettre le drapeau en berne au mât du Département à l'occasion du décès du Président Mao Tsé-toung. Vous avez également donné au corps diplomatique un avis allant dans le même sens.

Il s'agit là, à mon sens, d'une interprétation trop rigide de notre règlement; il ne nous appartient pas de choisir les personnages que chaque pays entend honorer en les assimilant au chef de l'Etat. Cette qualité doit s'apprécier en fonction des critères propres à l'Etat en cause. D'ailleurs, la fonction de chef de l'Etat a été formellement supprimée en République populaire de Chine. En l'occurrence, la prééminence de Mao Tsé-toung ne saurait faire de doute. S'abstenir de ce geste de condoléances, usuel entre Etats, serait plus qu'un manquement à la courtoisie internationale: il pourrait en résulter des conséquences d'ordre politique certainement plus graves que le fait de saluer, comme le font pratiquement tous les Etats, la mémoire du dignitaire chinois.

En conséquence, je vous prie de prendre les dispositions nécessaires pour faire mettre en berne le drapeau à la date des funérailles officielles, soit le 18 septembre prochain, et d'en informer le corps diplomatique.



(Graber)

